

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE ET CONDITIONNELLE EN ESPÈCES

éventuellement suivie d'une offre de reprise simplifiée par

HOUSE OF THOR SRL

sur toutes les actions n'étant pas encore détenues directement ou indirectement par l'Offrant ou par des personnes qui lui sont liées, émises par

ZENITEL SA

zenitel

Prix d'Offre: EUR 23,25 par Action
La Période d'Acceptation Initiale commencera le 2 mars 2021 et se terminera en principe le 1 avril 2021 à 16 heures (heure belge).

Les Formulaires d'Acceptation doivent être déposés, soit directement, soit par un intermédiaire financier auprès des guichets de KBC Bank SA.



Le Prospectus et les Formulaires d'Acceptation peuvent être obtenus gratuitement aux guichets de KBC Bank SA ou par téléphone à KBC Bank SA au numéro +32 78 152 153 (KBC Live). Les versions électroniques du Prospectus et des Formulaires d'Acceptation sont également disponibles sur Internet aux adresses www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites internet de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be).

Conseiller financier de l'Offrant:



Résumé du Prospectus de 26 février 2021

AVIS IMPORTANT CONCERNANT CETTE VERSION FRANCAISE DU RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Cette version française du résumé du Prospectus est une traduction de la version néerlandaise officielle du résumé du Prospectus, qui a été approuvée par le FSMA le 26 février 2021.

Les personnes qui sont responsables du contenu du Prospectus conformément à l'article 21, §1 de la Loi OPA, sont également responsables du contenu des versions du résumé du Prospectus qui sont une traduction de la version qui a été approuvée par le FSMA.

1 RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Avis

Il convient de lire le présent résumé comme une introduction au Prospectus. Il doit être lu conjointement avec les informations plus détaillées reprises ailleurs dans le Prospectus. La décision de donner suite à l'Offre doit être fondée sur une lecture attentive et complète du Prospectus dans son ensemble. Par conséquent, les Actionnaires de la Société Visée sont priés de se faire leur propre avis sur les conditions de l'Offre, et sur les avantages et inconvénients du choix que l'acceptation de l'Offre peut avoir pour eux.

Nul ne peut voir sa responsabilité civile engagée sur la base du présent résumé ou de sa traduction, sauf contenu trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Les termes utilisés avec une majuscule dans le présent résumé qui ne sont pas expressément définis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus.

L'Offrant

L'Offrant est House of Thor, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est situé Onafhankelijkheidslaan 17-18, 9000 Gand (Belgique) et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0757.880.103 (RPM Gand, division Gand). À la date du Prospectus, l'Offrant ne possède aucune action dans la Société Visée.

À la date du Prospectus, 3D SA, société mère de l'Offrant, possède 1.584.776 actions (soit 48,87 %) dans la Société Visée. Ces actions ne sont pas reprises dans l'Offre. Cependant, au plus tard à la publication des résultats de la Période d'Acceptation Initiale, 3D SA apportera ses actions dans l'Offrant, après quoi l'essentiel de l'activité et de l'actif de l'Offrant sera la gestion de sa participation dans la Société Visée.

Conformément à l'article 3, §2 de la Loi OPA, dans le cadre de l'Offre, l'Offrant agit de plein droit de concert avec 3D SA, d'une part, et la Société Visée, d'autre part, car toutes deux sont des personnes liées à l'Offrant au sens de l'article 1:20 CSA. En outre, l'Offrant agit de concert avec Abacus Group SA afin d'assurer le succès de l'Offre et le maintien du contrôle sur la Société Visée.

La Société Visée

La Société Visée est Zenitel, société anonyme de droit belge, dont le siège est situé Z. 1 Researchpark 110, 1731 Asse (Belgique) et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0403.150.608 (RPM Bruxelles, néerlandophone). Les actions dans la Société Visée sont admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels sous le code ISIN BE0974311434.

La Société Visée est un acteur mondial majeur dans le développement et la commercialisation de solutions de communication intelligentes, pour lesquels la sécurité, la disponibilité garantie et la qualité sonore sont essentielles.

Caractéristiques de l'Offre

Nature et objet de l'Offre

L'Offre est une offre d'achat publique volontaire et conditionnelle lancée conformément au chapitre II de l'AR OPA. L'Offre est une offre en espèces.

L'Offre se rapporte à toutes les 1 726 108 actions émises par la Société Visée qui ne sont pas encore détenues par l'Offrant ou par les personnes liées à lui, qui représentent 52,13 % du total des actions émises par la Société Visée, étant entendu que QuaeroQ SA s'est engagée à transférer ses actions dans la Société Visée à l'Offrant en dehors de l'Offre.

Conformément aux articles 20 et suivants de l'AR OPA, les administrateurs indépendants de la Société Visée ont désigné Degroof Petercam Corporate Finance SA comme Expert Indépendant. Conformément à l'article 23 de l'AR OPA, l'Expert Indépendant a rédigé un rapport, joint au Prospectus en Annexe 10.2.

L'Offrant a l'intention, si l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant détiennent au moins 96,29 % de l'ensemble des actions en circulation de la Société Visée après la période d'offre, de lancer une offre de reprise simplifiée, conformément à l'article 7:82, §1 CSA et aux articles 42 et 43 de l'AR OPA, pour acquérir, aux mêmes conditions que l'Offre, les Actions que l'Offrant n'a pas encore acquises. Dans ce cas, la radiation de la cotation se fera d'office à la clôture de la Période d'Acceptation de l'offre de reprise simplifiée, en application de l'article 43, alinéa 4 de l'AR OPA.

Même si les conditions d'une offre de reprise simplifiée ne sont pas remplies, l'Offrant se réserve le droit de solliciter de Euronext Brussels la radiation de la cotation des Actions de la Société Visée afin d'éviter les frais liés à la cotation des actions. Euronext Brussels doit informer la FSMA de toute projet de radiation. En vue de protéger les investisseurs, la FSMA, en concertation avec Euronext Brussels, peut s'opposer à une radiation projetée.

Prix d'Offre et paiement

Le Prix d'Offre s'élève à 23,25 EUR en espèces par Action.

Ce Prix d'Offre intègre une augmentation de 0,50 EUR par Action par rapport au prix d'offre initialement annoncé au moment de l'annonce de l'Offre le 16 novembre 2020. Cette augmentation a été effectuée conformément à l'article 15, §1 de l'AR OPA, et a été rendue possible en partie par la modification de la structure d'offre, conformément à l'accord entre 3D SA et Abacus Group SA en date du 1er février 2021 (voir Chapitre 7.1.2 du Prospectus).

Le traitement fiscal du Prix d'Offre est exposé au Chapitre 9 du Prospectus.

L'Offrant paie le Prix d'Offre aux Actionnaires qui ont valablement proposé leurs Actions au cours de la Période d'Acceptation Initiale au plus tard le dixième Jour Ouvrable suivant la publication des résultats de l'Offre durant la Période d'Acceptation Initiale.

En cas de réouverture de l'Offre, l'Offrant paie le Prix d'Offre pour les Actions proposées dans le cadre d'une telle réouverture au plus tard le dixième Jour Ouvrable suivant la publication des résultats de la ou des Périodes d'Acceptation concernées.

Conditions de l'Offre

L'Offre est soumise aux conditions suivantes :

- en conséquence de l'Offre, l'Offrant (conjointement avec les personnes qui lui sont liées) possède au moins 95 % des actions de la Société Visée ;
- à partir de la date de la notification par l'Offrant à la FSMA conformément à l'article 5 de l'Arrêté OPA et durant la période préalable à la date de publication des résultats de la période d'acceptation initiale de l'Offre aucun événement n'aura eu lieu, hors du contrôle de l'Offrant, qui résulterait, ou pourrait raisonnablement résulter, en une incidence défavorable importante sur la situation financière et/ou les perspectives de la Société Visée, ou sur la capitalisation boursière de la Société Visée, étant entendu qu'est considéré comme un tel événement : tout fait, événement ou circonstance qui, individuellement ou en combinaison avec d'autres faits, événements ou circonstances, résulterait, ou pourrait raisonnablement résulter, en une incidence défavorable (en pareil cas, la probabilité que le fait, l'événement ou la circonstance résulterait raisonnablement en une incidence défavorable, devra être confirmé par un expert indépendant) de plus de 1 million d'euros sur le bénéfice net consolidé de la Société Visée, calculé selon la méthode appliquée dans les derniers comptes consolidés de la Société Visée ;
- à partir de la date de la notification par l'Offrant à la FSMA conformément à l'article 5 de l'Arrêté OPA et durant la période préalable à la date de publication des résultats de la période d'acceptation initiale de l'Offre, le cours de clôture de l'indice BEL20 ne baisse pas en dessous de 2.979,7 points. Si l'Offrant ne décide pas de retirer son Offre à un moment où le cours de clôture de l'indice BEL20 est inférieur à 2.979,7 points et que ce cours de clôture dépasse ensuite à nouveau ce niveau, l'Offrant ne pourra plus se prévaloir de cette baisse antérieure et temporaire de l'indice BEL20 par la suite. La décision éventuelle de l'Offrant de maintenir son Offre au cours d'une période où le cours de clôture de l'indice BEL20 est temporairement descendu sous les 2.979,7 points, ne porte pas préjudice au droit de l'Offrant d'invoquer la condition et de retirer son Offre si le cours de clôture de l'indice BEL20, après une relance, baisserait à nouveau en dessous de 2.979,7 points.

Les conditions susmentionnées sont stipulées dans l'intérêt exclusif de l'Offrant qui se réserve le droit d'y renoncer en tout ou en partie. Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas remplie, l'Offrant fera part de sa décision de renoncer ou non à ces conditions, au plus tard lorsque les résultats de la période d'acceptation initiale sont annoncés.

Période d'Acceptation Initiale ; calendrier indicatif

La Période d'Acceptation Initiale de l'Offre prend cours du 2 mars 2021 et se termine le 1 avril 2021 à 16 h 00 (heure belge).

Calendrier indicatif

Événement	Date (prévue)
Date d'Annonce	lundi 16 novembre 2020
Communication formelle de l'Offre à la FSMA	mercredi 18 novembre 2020
Publication de l'Offre par la FSMA	jeudi 19 novembre 2020
Approbation du Prospectus par la FSMA	vendredi 26 février 2021
Approbation du mémoire en réponse par la FSMA	vendredi 26 février 2021
Publication du Prospectus	lundi 1 mars 2021
Ouverture de la Période d'Acceptation Initiale	mardi 2 mars 2021
Clôture de la Période d'Acceptation Initiale	jeudi 1 avril 2021
Publication des résultats de la Période d'Acceptation Initiale	lundi 12 avril 2021
Date de Paiement initiale	lundi 19 avril 2021
Réouverture de l'Offre, soit (i) obligatoire, dans l'un des cas mentionnés à l'article 35 de l'AR OPA, (ii) volontaire si l'Offrant le souhaite, ou (iii) sous la forme d'une offre de reprise simplifiée	lundi 26 avril 2021
Clôture de la Période d'Acceptation de la réouverture	jeudi 18 mai 2021
Publication des résultats de la réouverture	mercredi 26 mai 2021
Date de Paiement de la réouverture	mercredi 2 juin 2021
Réouverture de l'Offre sous la forme d'une offre de reprise simplifiée (si la réouverture antérieure n'a pas déjà eu l'effet d'une offre de reprise simplifiée)	mercredi 2 juin 2021
Clôture de la Période d'Acceptation de l'offre de reprise simplifiée	mardi 22 juin 2021
Publication des résultats de l'offre de reprise simplifiée	mardi 29 juin 2021
Date de Paiement de l'offre de reprise simplifiée	mardi 6 juillet 2021

En cas de modification d'une des dates incluses dans le calendrier, les Actionnaires seront informés de ce(s) modification(s) au moyen d'un communiqué de presse qui sera également mis à disposition sur les sites web suivants : www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites web de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be).

Objectifs et intentions de l'Offrant

Le but immédiat de l'Offre consiste à acquérir toutes les actions de la Société Visée et à obtenir la radiation de la cotation sur Euronext Brussels.

Les motivations principales sont les suivantes :

- a. Mise en œuvre d'une stratégie de croissance à long terme. L'Offrant poursuit une stratégie de croissance à long terme, fondée sur des investissements substantiels à court terme, afin d'améliorer la position commerciale à long terme de la Société Visée vis-à-vis de ses concurrents. Cette stratégie se caractérise par un degré de risque plus élevé pour la Société Visée, une forte dépendance vis-à-vis de facteurs externes et un large intervalle de temps entre

le moment de l'investissement et son rendement. Une telle stratégie d'investissement est donc difficilement conciliable avec un contexte boursier qui, de l'avis de l'Offrant, se caractérise par des anticipations continues et linéaires de progression des revenus et des produits d'exploitation.

- b. Le free float limité et la liquidité limitée de l'action. Les actions de la Société Visée se caractérisent par une liquidité limitée. Par conséquent, l'Offrant estime que l'Offre donne aux actionnaires en quête de liquidités une opportunité de réaliser leurs actions, sans aucune restriction quant à la liquidité des actions.
- c. Adaptation de la structure de financement aux besoins actuels. La cotation n'est plus nécessaire pour financer la Société Visée. Compte tenu des exigences en matière d'information et des coûts importants liés au statut de société cotée, il est désormais plus intéressant de recourir à des modes de financement alternatifs, comme le financement bancaire ou l'émission d'obligations.

Enfin, il est à noter que les activités opérationnelles de la Société Visée sont mondiales et sont gérées à partir de deux établissements situés en Norvège. Historiquement, les actions de la Société Visée ont été cotées à Bruxelles, mais cela ne correspond plus à la réalité de la Société Visée qui est une entreprise norvégienne comportant des établissements internationaux.

Accord avec Abacus Group SA

Le 1^{er} février 2021, 3D SA et Abacus Group SA ont conclu un accord relatif à la participation au capital de l'Offrant, en vertu duquel QuaeroQ SA vendra ses 496.230 actions dans la Société Visée à l'Offrant, au Prix d'Offre et Abacus Group SA achètera 331.088 actions (10%) dans l'Offrant à 3D SA, à un prix par action égal au Prix d'Offre implicite. L'Offrant et QuaeroQ SA sont également parties à cet accord.

En partie grâce à l'adhésion d'Abacus Group SA à son actionnariat, l'Offrant a pu augmenter le Prix d'Offre de 0,50 EUR pour le porter à 23,25 EUR par Action, conformément à l'article 15, §1 de l'AR OPA.

Cet accord entraîne une action de concert en vue du succès de l'Offre et du maintien du contrôle de la Société Visée, et par lequel Abacus Group SA fera partie de la structure de l'offre.

Engagement d'apport

Le 13 novembre 2020, l'Offrant a conclu une convention avec De Wilg SComm, par laquelle De Wilg SComm s'est engagée à apporter ses 400.000 Actions dans l'Offre et à ne les céder à aucune partie autre que l'Offrant.

Cependant, cet engagement devient caduc en cas d'offre publique d'achat sur la Société Visée par toute partie autre que l'Offrant. Dans le cas d'une telle contre-offre, De Wilg SComm est donc libre de retirer son acceptation de l'Offre et d'apporter ses Actions dans le cadre de la contre-offre. L'engagement n'entraîne pas d'action de concert dans le cadre de l'Offre.

Participation dans la Société Visée pour l'Offrant

La participation dans la Société Visée restera un actif important de l'Offrant.

Stratégie pour la Société Visée

Comme décrit plus haut, l'Offrant a l'intention de mener une stratégie de croissance à long terme fondée sur des investissements importants à court terme, principalement en matière de recherche et développement, d'infrastructure informatique et d'organisation des ventes.

Activités de la Société Visée

L'Offrant n'a actuellement aucun projet de modification ou de restructuration des activités de la Société Visée. En particulier, l'Offrant n'a aucun projet concret visant à vendre ou à restructurer des divisions existantes. L'accent est placé sur la poursuite de la croissance organique. À cet égard, l'Offre n'affectera pas les intérêts des travailleurs et des dirigeants de la Société Visée, les conditions de travail ou l'emploi au sein des différentes unités d'établissement en tant que telles.

Radiation de la cotation, modifications envisagées des statuts

L'Offrant a l'intention d'obtenir la radiation de la cotation des actions de la Société Visée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Cette radiation entraînera une modification des statuts de la Société Visée, ainsi que du modèle de gouvernance et de la composition de son conseil d'administration, afin de les mettre en conformité avec ce qui est d'usage dans les sociétés privées.

Avantages pour la Société Visée et ses Actionnaires

Pour les Actionnaires de la Société Visée, les principaux avantages sont le Prix d'Offre (plus précisément la prime qu'il comporte) et la possibilité de vendre toutes leurs actions, là où la liquidité de l'action de la Société Visée en bourse est limitée.

Avantages pour l'Offrant et ses Actionnaires

L'Offre permet à l'Offrant d'acquérir toutes les actions de la Société Visée et est conforme à l'intention de radier les actions de la Société Visée de la cotation boursière, comme exposé plus haut, ce qui entraînerait des économies importantes de temps et d'argent.

Justification du Prix d'Offre

Le Prix d'Offre s'élève à 23,25 EUR en espèces par Action.

Le Prix d'Offre peut être évalué par rapport à la méthode d'évaluation retenue suivante ainsi que par rapport à plusieurs analyses et points de référence qui donnent des informations contextuelles à l'égard du Prix d'Offre :

Méthode de valorisation retenue

Actualisation des flux futurs de trésorerie disponible (DCF)

La méthode de valorisation DCF, ou analyse des flux de trésorerie actualisés, vise à déterminer la valeur d'entreprise (EV) de l'entreprise en actualisant les flux futurs de trésorerie disponible. Les flux de trésorerie disponible estimés de la Société Visée reposent sur le plan à 6 ans 2020E-2025E, établi par la direction de la Société Visée.

Comme la Société Visée a annoncé les résultats de l'exercice 2020 le 12 février 2021, les flux de trésorerie d'exploitation libres sont actualisés à leur date d'évaluation du 31 décembre 2020 et donc le flux de trésorerie d'exploitation libre estimé dans le plan d'entreprise en 2020A n'est pas pris en compte dans l'analyse DCF.

Sur la base d'un taux d'actualisation moyen pondéré de 10,7 % et d'un taux de croissance terminal de 1,0 %, l'analyse donne une valeur d'entreprise médiane de 37,84 Mio EUR. Après ajout de la position de trésorerie nette de 18,88 Mio EUR au 31 décembre 2020 et sur la base de 3.310.884 actions, il en résulte une valeur médiane des fonds propres de 56,73 Mio EUR ou 17,13 EUR par action. La prime représentée par le Prix d'Offre de 23,25 EUR s'élève à 35,7 % par rapport à la valeur par Action obtenue avec la méthode de valorisation DCF.

Sur la base d'une analyse de sensibilité (+/- 0,5 %) du taux de croissance terminal et du taux d'actualisation moyen pondéré (+/- 1,0 %), l'Offrant applique, sur la base de l'analyse DCF, une fourchette pour la valeur d'entreprise de 33,07 Mio EUR à 44,45 Mio EUR, une fourchette de valeur des fonds propres de 51,95 Mio EUR à 63,34 Mio EUR et une fourchette de valeur des fonds propres de 15,69 EUR à 19,13 EUR par Action.

Analyses et références donnant des informations contextuelles à l'égard du Prix d'Offre

Évolution historique du cours de l'action

Le Prix d'Offre de 23,25 EUR par Action représente une prime de 42,8 %, 41,1 %, 44,4 % et 51,1 %, respectivement, par rapport au VWAP de l'action de la Société Visée sur une période de 1, 3, 6 et 12 mois avant le 13 novembre 2020. En outre, le Prix d'Offre de 23,25 EUR par Action représente une prime de 40,9 % par rapport au cours de clôture de l'action le 13 novembre 2020 et une prime de 78,5 % par rapport au prix par action en excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie au 13 novembre 2020 dans l'hypothèse où l'Offrant ne paie pas de prime sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020, le Prix d'Offre impliquant un prix par Action en excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie de 15,35 EUR (contre 8,60 EUR par Action sur la base du cours de clôture du 13 novembre 2020).

Veillez noter, à cet égard, que l'applicabilité de ces points de référence fondés sur l'évolution du cours est limitée par la liquidité de l'action, ainsi que par l'influence que la pandémie de COVID-19 a exercé sur l'économie et les marchés boursiers, ainsi que, le cas échéant, sur l'action de la Société Visée.

Tableau 1 : Évolution du cours de l'action et des primes d'offre au cours de périodes spécifiques

Période	En milliers d'actions	Cours de l'Action (€)				Prime/réduction (€)			
	Volume moy.	Plus bas	Plus haut	Moy.	VWAP ¹	Plus bas	Plus haut	Moy.	VWAP
Cours 13/11/2020	0,02	16,50	16,50	16,50	16,56	40,9%	40,9%	40,9%	40,4%
Dernier mois (13/10/2020)	0,39	15,30	16,80	16,12	16,29	52,0%	38,4%	44,2%	42,8%
3 derniers mois (13/08/2020)	0,5	15,30	17,10	16,38	16,48	52,0%	36,0%	42,0%	41,1%
6 derniers mois ² (13/05/2020)	0,32	14,00	17,10	15,47	16,10	66,1%	36,0%	50,3%	44,4%
12 derniers mois ² (13/11/2019)	0,48	12,80	17,10	15,18	15,39	81,6%	36,0%	53,2%	51,1%
Prix par Action hors trésorerie et équivalents de trésorerie au 13/11/2020 ³	0,02	8,60	8,60	8,60	8,60	78,5%	78,5%	78,5%	78,5%

Primes constatées dans une sélection d'offres d'achat en Belgique au cours des 10 dernières années sur Euronext Brussels

La prime médiane payée depuis 2010 dans les offres publiques d'achat belges sur i) des entreprises actives dans tous les secteurs, ii) qui étaient de nature volontaire, iii) où l'offrant avait déjà le contrôle de la société visée avant l'offre d'achat et iv) pour des sociétés visées cotées sur Euronext Brussels, s'élevait à 22,0 % par rapport au cours de clôture la veille de l'annonce de l'offre. Par rapport aux cours de clôture moyens pondérés du volume à 1 et 3 mois avant l'annonce de l'offre, la prime médiane offerte était respectivement de 18,6 % et 24,2 %. La prime offerte par l'Offrant par rapport au cours moyen pondéré de la Société Visée sur les mêmes périodes est de 40,4 %, 42,8 % et 41,1 %, respectivement.

Conclusion

Compte tenu de la prime offerte et après analyse de la méthode de valorisation, l'Offrant estime que le prix d'offre de 23,25 EUR par action est une offre intéressante pour les actionnaires et l'Offrant est également d'avis que, compte tenu de la faible liquidité de l'action, l'offre est une occasion unique pour les actionnaires de monétiser leurs Actions, sans aucune restriction au regard de la liquidité des Actions. Le Chapitre 8.2 du Prospectus présente une justification détaillée du Prix d'Offre.

¹ Volume weighted average price (prix moyen pondéré du volume)

² Notons, à cet égard, que la prime par rapport à une période de 6 mois et 12 mois précédant le 13 novembre 2020, est influencée par l'influence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et les marchés boursiers, ainsi que, le cas échéant, sur l'action de la Société Visée.

³ Prime sur le prix implicite par Action dans l'hypothèse où aucune prime n'est payée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020 (Prix d'Offre de 23,25 EUR par Action = 15,35 EUR par Action hors trésorerie et équivalents de trésorerie + 7,90 EUR de trésorerie et équivalents de trésorerie par Action au 31 décembre 2020).

Le Prix d'Offre de 23,25 EUR par action est supérieur au plus haut de la fourchette de valorisation (par action) que l'Expert Indépendant utilise dans le rapport en conclusion (17,8 - 21,5 EUR), avec un résultat DCF de 19,4 EUR. De plus, le Prix d'Offre dépasse toutes les fourchettes de valorisation résultant des méthodes de valorisation retenues par l'Expert Indépendant. Pour de plus amples informations et interprétations des conclusions de l'Expert Indépendant, ainsi que des fourchettes de valorisation utilisées par l'Expert Indépendant, nous renvoyons au rapport circonstancié joint en annexe 10.2 au prospectus. La fourchette de valorisation présentée plus haut comme conclusion de l'Expert Indépendant doit être interprétée en tenant compte du rapport de l'Expert Indépendant dans son intégralité.

Accords pouvant impacter l'Offre

Sauf ce qui concerne l'accord avec Abacus Group SA et l'engagement d'apport de De Wilg S.C. (voir ci-dessus), l'Offrant, les personnes liées à ou agissant de concert avec l'Offrant et les personnes qui agissent en tant qu'intermédiaires, au sens de l'article 1:16, § 2 CSA, ne sont pas parties aux accords pouvant avoir un impact réel sur l'évaluation, le déroulement ou l'issue de l'Offre.

Établissement-Guichet

KBC Securities SA, en collaboration avec KBC Bank SA, agit en tant qu'Établissement-Guichet dans le cadre de l'Offre.

L'acceptation de l'Offre peut se faire gratuitement auprès d'un Établissement-Guichet par le dépôt du Formulaire d'Acceptation, dûment complété et signé. Les frais éventuellement imputés par d'autres intermédiaires financiers sont à la charge des Actionnaires qui cèdent leurs Actions. Pour plus d'informations au sujet des frais (éventuels), les Actionnaires peuvent contacter les intermédiaires financiers concernés.

Informations pratiques

Le Prospectus a été publié en Belgique dans la version officielle en néerlandais.

Le Prospectus et les Formulaires d'Acceptation sont disponibles gratuitement aux guichets de KBC Bank SA ou par téléphone auprès de KBC Bank SA au numéro +32 78 152 153 (KBC Live). Les versions électroniques du Prospectus et des Formulaires d'Acceptation sont également disponibles sur les sites web suivants : www.kbc.be/zenitel, www.bolero.be/nl/zenitel, www.bolero.be/fr/zenitel et sur les sites web de 3D SA (www.3d-investors.be) et de la Société Visée (www.zenitel.be).

Une traduction en anglais et en français du résumé du Prospectus est mise à disposition au format électronique sur les sites web précités. En cas de divergence quelconque entre la traduction en anglais et/ou en français de ce résumé du Prospectus, d'une part, et la version officielle néerlandaise, d'autre part, la version néerlandaise prévaudra. L'Offrant a vérifié les versions respectives et est responsable de la concordance de toutes les versions.

Mémoire en réponse

Une copie du mémoire en réponse du 26 février 2021 rédigé par le conseil d'administration de la Société Visée et approuvé par la FSMA le 26 février 2021, conformément aux articles 22 et suivants de la Loi OPA, est jointe en Annexe 10.3 au Prospectus.

Taxe sur les opérations boursières

L'Offrant supporte la taxe sur les opérations boursières.

Droit applicable et tribunal compétent

L'Offre et les conventions en découlant entre l'Offrant et les Actionnaires sont soumis au droit belge et, plus particulièrement, à la Loi OPA et à l'AR OPA.

La Cour des marchés est compétente pour prendre connaissance de tout litige découlant de ou lié à la présente Offre.
